

Le Combat Social **FO** 49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE
NUMÉRO 2-2011 (FÉVRIER 2011)

Sommaire

- 2 L'éditorial
- 2 Communiqué de presse des UD des 5 départements des Pays de la Loire
- 3 Communiqués de l'UD
- 4 AG de » la FNEC-FP-FO
- 4 Communiqué de l'UD : « Maintien de tous les postes ! »
- 5 Rassemblement du 9 février à la préfecture
- 5 Naissance du syndicat départemental de la Formation Professionnelle des adultes
- 6 Assemblées générales de la Santé Privée et du SDAS
- 7 AG des territoriaux
- 7 Mutualité : les agents se mobilisent avec leurs syndicats pour les salaires
- 8 Justice : mobilisation sans précédent des personnels
- 8, 9, 10 11 Extraits des résolutions du 22^e congrès
- 12 Images du congrès

LE COMBAT SOCIAL FO49

Journal tiré à l'Union Départementale
C.G.T. Force Ouvrière
de Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS
Tel : 02 41 25 49 60
Fax 02 41 25 49 61

E-mail : udfo49@force-ouvriere.fr
site : <http://www.fo49.fr>

Inscrit à la CPPAP n° 0710S07442
Directeur de publication :
Daniel JURET



Montpellier
du 14 au 18 février

22^{ème} Congrès
Confédéral

FO
la force syndicale

Confédération générale du Travail Force Ouvrière



La délégation du Maine et Loire au 22ème congrès confédéral



L'éditorial

de Daniel Juret, Secrétaire Général de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

Un congrès revendicatif !

(devenue originale) de notre syndicalisme où les délégués sont désignés par les syndicats, en dehors de toute parité, de tout quota, de tout pré-sélection par les instances supérieures, comme cela se pratique à la CGT et à la CFDT.

En un mot, le syndicalisme libre et indépendant a confirmé son existence et son dynamisme.

Aujourd'hui, les résolutions du congrès, massivement adoptées et les instances élues à l'issue du congrès (dans le cadre du Comité Confédéral National du samedi 19 février) constituent le point d'appui pour développer notre organisation.

Cela doit être l'affaire de tous les syndiqués.

Chacun doit bien comprendre que la formulation des revendications c'est

le refus d'inféoder notre action syndicale au formatage du consensus, notamment de l'Union Européenne, selon lequel les syndicats doivent « s'adapter » aux exigences du « marché », c'est-à-dire du capital.

Dans la situation difficile que nous connaissons (chômage, précarité, négociation collective difficile, conventions menacées ...) mais aussi compte tenu des échéances à venir (élections de représentativité dans la Fonction Publique ...) j'invite les secrétaires des syndicats et de section, à mettre à l'ordre du jour des instances, la discussion sur les résolutions, que nous pourrions mettre à disposition de tous.

C'est un nouvel atout pour renforcer l'action syndicale.

Angers, le 21 février 2011

Pendant une semaine, plus de 2700 délégués(es) des syndicats ont débattu librement de la situation et des revendications à définir, dans le cadre du 22ème congrès confédéral.

Une nouvelle fois, le congrès confédéral, c'est-à-dire le congrès des syndicats, a confirmé la situation

Formation Professionnelle

Communiqué de presse des unions départementales CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique, Maine & Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée

Les cinq Unions départementales, CGT-FORCE OUVRIERE des Pays de la Loire se sont réunies à Angers le 26 janvier 2011 afin de faire le point sur la formation professionnelle, l'emploi et le paritarisme.

Même si une amorce de reprise se profile dans certains secteurs, l'emploi reste encore très fragile sur les cinq départements. Aussi, la formation professionnelle a pris une importance particulière depuis le début de la crise.

Pour FORCE OUVRIERE, la formation qualifiante permettant d'obtenir des diplômes reconnus est le seul moyen pour les salariés victimes de licenciements de pouvoir rebon-

dir.

Le paritarisme intervenant dans le financement, il est donc important de ne pas faire de mélange des genres.

En effet, c'est l'État qui représenté localement doit financer les formations pour les demandeurs d'emploi, tandis que le paritarisme prend en charge les salariés cherchant à se reclasser. C'est pour ces raisons que FO n'a pas été signataire en 2009 de la charte d'engagement des partenaires sociaux, de l'État et du Conseil régional pour le développement de la formation des salariés face à la crise.

Dans le droit fil de celle-ci c'est maintenant un accord régional partenaires sociaux, état,

région, pour la sécurisation des parcours professionnels des salariés par le développement de la formation qui est à l'ordre du jour. Cette mesure officialise en quelques sortes la transformation du Fonds Unitaire de Péréquation (FUP) en Fonds Paritaire de Sécurisation de Parcours Professionnels (FPSPP). Passage en douceur du paritarisme au tripartisme.

Aussi les cinq Unions départementales ont décidé de prendre contact dans les départements avec les organisations patronales, MEDEF, CGPME, et UPA afin de rediscuter de la réforme de la formation professionnelle dans son ensemble.

Fait à Nantes, Le 3 février 2011

Communiqués de l'Union Départementale

« L'intersyndicale » nationale des confédérations, à laquelle FO ne participe pas, s'est prononcée pour « la nécessaire réduction des déficits publics ». C'est l'argument qui est avancé par les gouvernements pour attaquer les emplois publics et soutenir les marchés financiers.

Non content d'avoir fait passer la loi sur les retraites, le couple infernal CFDT-CGT continue à s'opposer à l'expression des revendications.

Contre cette logique, plusieurs initiatives revendicatives auxquelles participent pleinement les syndicats FO ont eu lieu ou sont prévues depuis la publication de notre dernier numéro, et de nouvelles implantations FO sont nées, comme l'indiquent les communiqués de l'UD que nous reproduisons dans cette page et dans le reste du journal.

C'est bien « l'esprit de résistance et de combat » né du combat pour le retrait de la loi sur les retraites qui se perpétue.

INTERCOSMETIQUES A BEAUCOUZE :

La négociation aboutit avec le rapport de Force !

Alors que la négociation était bloquée à un niveau inacceptable pour les salariés(es), la grève a été décidée à partir de vendredi 4 février.

À l'issue de trois jours de grève, un accord a été trouvé comprenant :

- ◆ 1,8 % d'augmentation générale pour les

ouvriers(ères) et employés(es),

- ◆ 1,5 % pour les ETAM et cadres;
- ◆ Revalorisation à 4,50 € de la prime de panier (au lieu de 3,30 €) pour les personnels en équipe (la grande majorité), soit 1,8 % d'augmentation pour le plus grand nombre;

- ◆ un jour de congé supplémentaire pour les salariés(es) ayant une ancienneté de 20 ans et plus.

FO a signé avec d'autres syndicats cet accord.

Angers, 8/02/2011

Sécurité Sociale

FO exige le respect de la convention collective et une augmentation générale des salaires.

L'Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale a décidé, en application des directives gouvernementales, de « geler » les salaires des personnels de la Sécurité Sociale : aucune augmentation de la valeur du point n'est prévue pour 2011 alors que la dernière mesure salariale date de janvier 2009 et que les salaires d'embauche des deux premiers coefficients d'emploi sont inférieurs au SMIC.

Compte tenu de l'inflation, cela revient de fait à organiser une baisse des salaires des

agents de la Sécurité Sociale.

L'UCANSS propose par ailleurs de répartir l'allocation de vacances sur chacun des salaires mensuels. Cette mesure reviendrait sur une disposition conventionnelle.

Et ce dans le même temps où l'UCANSS a tenté de remettre en cause un nombre significatif de dispositions de la convention collective des employés de sécurité sociale.

Face à cela, les fédérations FO et CGT appellent les personnels à se réunir en Assemblées Générales avec leurs syndicats pour

organiser la montée, le 8 février, de délégations de tous les organismes à Paris et à des arrêts de travail pour exiger le maintien de la Convention collective nationale, le maintien de l'allocation vacances; l'augmentation de la valeur du point, aucune suppression d'emplois.

L'Union Départementale FO du Maine et Loire apporte son soutien à son syndicat FO des Organismes Sociaux qui prépare la journée du 8 février.

Angers, le 26/01/2011

Transports : Compagnie des Autocars de l'Anjou

Malgré les tentatives d'intimidations du patron et l'hostilité des autres organisations syndicales, FO s'implante à la Compagnie des Autocars de l'Anjou

Après les Transports Urbains à Angers (KEOLIS) où FO représente près de 30 % des salariés, les élections professionnelles à la Compagnie des Autocars de l'Anjou (STAO-PL-CAA) viennent de conforter la place de Force Ouvrière.

Malgré une campagne de dénigrement systématique, avec pressions, intimidations, procédure de licenciement, la section Force Ouvrière récemment constituée, représente

désormais plus de 20 % des 270 salariés de l'établissement au détriment de la CFDT, mais aussi de la CGT qui n'existe plus.

Force Ouvrière remercie les salariés qui, en votant FO, ont refusé la collusion ambiante pour affirmer la nécessité de l'indépendance syndicale.

Pour FO, à la CAA, une page se tourne après le refus de l'Inspection du Travail d'au-

toriser le licenciement de notre délégué, et il faudra désormais compter avec FO, avec ses élus au CE comme en délégués du personnel.

Au-delà des vaines polémiques, la section Force Ouvrière entend désormais se consacrer à la défense des droits des salariés dans l'entreprise.

Angers, le 25/01/2011

21 janvier : assemblée générale de la FNEC-FP-FO 49

Gagner les élections d'octobre 2011

Les syndicats du 49 adhérents à la Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle-FO ont tenu une assemblée générale le 21 janvier.

Toutes les interventions ont mis en évidence la réalité et les conséquences des coups portés aux services publics et au statut des personnels par la mutualisation, la privatisation et l'externalisation des missions, les coupes sombres dans les postes dans le cadre de la RGPP et de la course effrénée à la réduction des déficits publics prônée par l'Union européenne.

Les camarades de l'AFPA ont même indiqué qu'il n'était pas exclu que l'AFPA finisse par disparaître au profit d'offices privées.

Tous ont constaté une dégradation de leurs conditions de travail et des attaques répétées contre leur statut au travers des contre-réformes.

Enfin, tous ont constaté des salaires en berne et pour la première fois, en baisse à la fin du mois de janvier, consé-

quence de la loi sur les retraites qui augmente le prélèvement pour pension.

L'AG de la FNEC a surtout abordé les élections du 20 octobre 2011. Il s'agissait de lancer la campagne pour ces élections qui détermineront notre représentativité, tant au plan national que régional.

Il s'agit d'élire des comités techniques dits de proximité, structures destinées à se substituer au paritarisme afin de poursuivre les contre réformes, les suppressions de postes et l'éclatement du statut de la Fonction Publique.

Il s'agit d'enfermer les organisations syndicales dans un système de gouvernance des rapports sociaux où le syndicat deviendrait subsidiaire des patrons et des pouvoirs publics..

Les syndicats qui n'obtiendront pas de sièges au comité technique seront notamment exclus de toutes négociations et se verront amputés de leurs droits syndicaux actuels.

Un plan de campagne fédéral détaillé sera établi dans les prochaines semaines, en liaison avec l'Union départementale.

L'objectif est de gagner ces élections et de renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.

L'AG a ensuite discuté des perspectives immédiates de mobilisation, en lançant notamment un appel à un rassemblement, devant la préfecture, contre les suppressions de postes, le 9 février (voir le communiqué de l'UD ci-dessous et l'article page 5).



COMMUNIQUE de l'Union Départementale

Rassemblement des personnels de l'Éducation Nationale, devant la préfecture de Maine et Loire, le 9 février 2011, à l'appel de la FNEC-FP-FO 49 :

MAINTIEN DE TOUS LES POSTES !

L'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire apporte son soutien à l'initiative prise par l'assemblée générale des syndicats départementaux de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle-FO (FNEC-FP-FO 49), réunie vendredi 21 janvier, d'appeler les personnels de l'Éducation Nationale à se rassembler le mercredi 9 février à 14h30 à la Préfecture du Maine et Loire à Angers pour revendiquer le maintien de tous les postes.

La carte scolaire en préparation en Maine et Loire, élaborée dans le cadre des 16 000 suppressions de postes décidées nationalement en application du principe du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, prévoit la suppression

officielle de 15 postes dans le premier degré, en réalité plus d'une cinquantaine du fait de la « résorption des surnombres », alors que le nombre d'élèves augmente de 88. Alors que 477 élèves supplémentaires sont attendus dans les collèges (l'équivalent d'un collège entier), seuls 5 postes supplémentaires sont octroyés.

C'est une situation comparable dans les lycées avec une augmentation très importante du nombre d'élèves attendus (+ 440) sans que, globalement, de moyens supplémentaires soient dégagés.

Les personnels administratifs sont aussi touchés : démantèlement des services de l'inspection académique du Maine et Loire avec des mutualisations prévues à l'échelon régional.

Enfin, la précarité se développe dans l'éducation nationale : ce sont aujourd'hui plus de 1 300 personnels (CAE-Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, CUI-Contrats Uniques d'Insertion, AED- Assistants d'éducation) qui sont en situation de précarité dans les écoles, les collèges, les lycées et les services administratifs de l'Éducation nationale de notre département.

Pour l'Union Départementale FO de Maine et Loire, le maintien de tous les postes est une exigence minimale pour éviter une dégradation catastrophique des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels. L'UD FO 49 soutient sans réserve l'initiative de ses syndicats de l'Éducation Nationale.

Angers, le 26/01/2011

9 février : à l'appel de la FNEC-FP-FO 49 : Rassemblement à la préfecture contre les suppressions de postes

FO au préfet : « Aucune suppression de poste n'est acceptable ! »

Conformément à la décision prise à l'AG de la Fédération Nationale de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Professionnelle (voir page 5), un rassemblement s'est tenu devant la préfecture, le 9 février.

Extraits de l'intervention de Magali Lardeux, secrétaire du SNUDI-FO, pour le bureau de la FNEC-FP-FO 49.

« Syndiqués à Force Ouvrière, collègues du premier degré, du second degré, personnels administratifs, nous sommes rassemblés aujourd'hui devant la Préfecture d'Angers à l'appel de la FNEC -FP -FO 49 ...

En effet, 16 000 suppressions de postes sont prévues au plan national... 16 000 suppressions de postes pour réduire les dépenses publiques au profit du remboursement de la dette creusée par-rappelons-le- le renflouement des banques...

Ils 'agit de faire payer la crise aux enseignants, aux élèves et à leurs parents ! Un tel plan de suppressions de postes signifie que chaque école, chaque établissement, chaque service sera touché d'une manière ou d'une autre. Un tel plan de suppressions de postes c'est une dégradation sans précédent de nos conditions de travail et une attaque en règle contre l'École publique républicaine.

Dans le Maine et Loire, c'est une quinzaine de postes en moins annoncée officiellement pour le premier degré. Le SNUDI-FO, syndicat des instituteurs et professeurs des écoles du 49 a mis en lumière que c'est en réalité au moins une cinquantaine de postes en moins pour notre département, et ce, quand le nombre d'élèves augmente...

Pour les personnels du premier degré, cela signifie : plus d'élèves par classes, ..., des remplacements de plus en plus aléatoires... A cela s'ajoute la disparition des emplois d'EVS aide administrative aux directeurs et d'AVS qui manquent déjà auprès des élèves handicapés intégrés dans les classes...

Dans le second degré, la non attribution de postes va se traduire par des fermetures de classe, de filières et de la diminution d'heures de cours... Dans l'enseignement professionnel aussi, des filières et des établissements sont menacés. Dans le 49, il y aura en 2011, [847 élèves de plus dans les lycées et collèges] pour seulement 5 postes créés... Le « manque à créer » correspond à la suppression de 91 postes.

Chez les administratifs, la restructuration des Inspections Académiques entraîne une vraie saignée. [Magali Lardeux indique ensuite qu'entre 2003 et 2010, ce sont 37 postes qui ont été supprimés, des services ont été mutualisés au ni-



Magali Lardeux

veau régional, etc.... Puis elle poursuit :] Les Inspections Académiques sont vidées de leurs missions...

Pour les lycées: il y a eu fusion des agences comptables et fusion de gros établissements.... À chaque fois, ce sont des suppressions de postes par fusion des secrétariats de Direction et/ou des services gestionnaires.

Aucune suppression de poste n'est acceptable. Nous n'acceptons pas.... et il n'est pas question pour nous de réclamer une « autre politique éducative » comme il n'était pas question il y a quelques mois de réclamer une « autre réforme des retraites » : pour FO, il n'y a pas de « nécessaire réduction des déficits publics ». Pour FO, il faut maintenir tous les postes et c'est pourquoi la FNEC FP FO a décidé d'organiser le rapport de force sur cette question et de s'adresser au Préfet pour exiger le maintien de tous les postes et défendre chaque dossier pour les ouvertures de postes et de classes nécessaires. »

FORMATION PROFESSIONNELLE

Naissance du syndicat des personnels de la Formation Professionnelle des Adultes du département de Maine et Loire.

Le 4 février dernier à l'union départementale de la CGT-Force ouvrière de Maine et Loire, les adhérents réunis en assemblée générale ont adopté les statuts donnant naissance au syndicat de la Formation Professionnelle des Adultes du 49.

L'assemblée générale constitutive était présidée par le Secrétaire de l'Union Départementale, Daniel JURET.

Ce nouveau syndicat va permettre aux sala-

riés du secteur privé, dans le domaine de la formation professionnelle, d'être représentés au sein de notre organisation dans le département du Maine et Loire.

Après la Loire Atlantique et la Mayenne et avant la Vendée, le département 49 vient étoffer la représentation des salariés de la formation professionnelle dans les Pays de la Loire.

Ci-contre, le premier bureau élu du syndicat



Jeudi 27 janvier 2011

Assemblée générale du syndicat de la santé privée

L'Assemblée Générale annuelle du syndicat de la santé privée s'est sous la présidence de Catherine Rochard, secrétaire générale de l'Union Nationale des syndicats FO de la santé privée. L'UD, comme le Groupement Départemental ont apporté leur salut.

Christian Noguéra, secrétaire du syndicat FO a précisé son rapport moral et d'activité en indiquant que dans ce secteur comme dans les autres, même si les salariés avaient perdu la bataille des retraites, ils n'en étaient pas pour autant abattus : « *En effet, nos collègues ne sont pas prêts à accepter la régression de leurs droits, ils l'ont notamment démontré le 7 décembre dernier en faisant grève massivement pour obtenir le retrait du projet patronal de révision de la convention collective de la FEHAP* ».

Il a poursuivi en indiquant la réelle progression du nombre d'adhérents ainsi que de la création de nouvelles sections.

La discussion qui a suivi ce rapport a porté essentiellement sur l'état de la négociation de la révision de la CCN 51. Catherine Ro-



chard a répondu aux différentes questions posées par l'assistance sur ce point, en indiquant que, du fait du combat mené ensemble par les syndicats de la Santé Privée et de l'Action Sociale FO, la partie patronale temporise, renvoyant la discussion jusqu'à l'été.

« *Préparer les conditions du rapport de force permettant de mettre en échec le projet patronal inclut la nécessité d'obtenir de la fédération CGT qu'elle fasse valoir son droit d'opposition en cas de signature d'un avenant, notamment par la CFDT* » a indiqué

Catherine Rochard.

La discussion s'est ensuite engagée sur la modification de la structure syndicale

Christian Noguéra propose, compte tenu de l'élargissement de l'implantation syndicale, la création d'un nouveau syndicat de la santé privée « du Maine et Loire ». L'ancienne structure (syndicat d'Angers et Environ) étant dissoute au sein de la nouvelle.

La dissolution est adoptée à l'unanimité des présents, de même que les statuts de la nouvelle structure.

Vendredi 28 janvier

Assemblée Générale Annuelle du SDAS-FO 49

Le syndicat départemental de l'action sociale (SDAS) du Maine et Loire a tenu son AG le 28 janvier dernier. Le Combat Social FO49 a rencontré Jean-Philippe Barlouis, secrétaire du syndicat.

Combat Social : Peux-tu nous retracer en quelques mots l'activité de votre syndicat depuis votre AG de 2010 ?

Jean-Philippe Barlouis : Sur le plan interpro, c'est bien sûr la bagarre contre la réforme des retraites qui nous a mobilisé en 2010.

Au niveau de la Branche il faut savoir que notre secteur, constitué d'établissements « à but non lucratif » placés sous la tutelle de l'État via l'Agence Régionale de Santé (ARS), est de plus en plus soumis aux lois du marché du fait des directives gouvernementales, ce qui poussent les employeurs à vouloir dénoncer les 2 grosses CCNT du secteur, la 51 et la 66.

Le SDAS 49 a travaillé en étroite collaboration avec le syndicat de la santé privée, pour défendre nos conventions collectives communes.

Sur le plan départemental, le Conseil Syndical du SDAS s'est réuni tous les mois, et ses

sections ont régulièrement fonctionné : en 2010, les sections syndicales FO du SDAS déjà implantées ont augmenté ou maintenu leur score aux élections des représentants de personnel.

Quand cela s'est révélé nécessaire, elles ont su mobiliser les personnels.

CS : Et pour l'avenir ?

J-P. B. : L'année 2010 a connu son lot de fusion-absorptions, de créations de Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) au prétexte de restrictions financières imposées par le gouvernement au nom de la réduction des déficits publics.

L'Agence Régionale de Santé va appliquer les directives de l'État : Contrats Pluriannuels d'Objectif et de Moyens (C.P.O.M) ; regroupements d'établissements présentés comme des outils de « mutualisation », de « rationalisation des coûts » et « d'ouverture à la concurrence »... Ce qui en bon français signifie fusions, regroupement, diminution de l'offre, privatisation, dégradation des conditions de travail et d'accueil !

Plus que jamais, les salariés du secteur auront besoin d'un syndicat libre, indépendant, qui les défende vraiment. Nous serons présents

Propos recueillis le 21 février 2011



Assemblée générale annuelle du Syndicat des territoriaux Agglo et Ville d'Angers Faire respecter le syndicat pour permettre la défense des agents.

Près d'une cinquantaine de syndiqués ont participé à l'Assemblée Générale Annuelle du syndicat FO de la Ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole (l'Agglo).

Patrice Bouyer, le secrétaire du syndicat, débute son rapport en indiquant que la principale tâche à laquelle le syndicat s'est attelée au cours de l'année 2010, a été de faire respecter Force Ouvrière aussi bien par l'employeur que par les autres organisations syndicales pour permettre de poser les revendications des agents.

Se faire respecter par l'employeur a permis à FO de présenter les revendications des agents, de les défendre sur de nombreux sujets.

« Le syndicat a été un élément moteur de la mobilisation des agents de la Ville et de l'Agglo lors du conflit sur la contre-réforme des retraites. »

Le 12 octobre, la pression locale et nationale se fait sentir. FO obtient un appel FO-CGT-CFDT-SUD au blocage des sites par la grève reconductible pour « l'abandon » du projet de loi. Des piquets de grève intersyndicaux se mettent en place.

« Mais ces mêmes organisations syndicales ont refusé une banderole commune : leurs UD leur interdisant de se prononcer publiquement pour le retrait, d'accoler leur sigle syndical avec celui de FO ! » poursuit Patrice Bouyer.

« Nous avons fait réaliser une banderole appe-



De g. à d. : Daniel Juret, Xavier Redon, Patrice Bouyer, Laurence Tallour, Isabelle Ravon

lant au retrait et à la grève reconductible. Plus d'une centaine d'agents, dont des syndiqués CGT et CFDT ont manifesté derrière la banderole FO à la manifestation du 19 octobre », indique-t-il.

C'est aussi FO qui a négocié une sortie du conflit dans l'ordre, négociée directement avec l'employeur.

Aujourd'hui FO est un syndicat incontournable aussi bien à la Ville qu'à l'Agglo. « C'est une sacrée évolution en une année ! Et dans cette bagarre, nous avons renforcé le syndicat », conclue Patrice Bouyer, en indiquant que les effectifs du syndicat ont progressé de plus de 20%, et que des camarades de la CGT, de la CFDT, de la CFTC ont rejoint le syndicalisme indépendant FO.

Après avoir apporté le salut fraternel de l'Union

Départementale, Daniel Juret secrétaire général de l'UD, se réjouit de voir les progrès accomplis par le syndicat. Puis il indique les raisons qui poussent les gouvernants à s'attaquer partout aux droits collectifs : « c'est la crise du système capitaliste, et les gouvernants veulent faire payer cette crise aux salariés »

La situation en Tunisie exprime le refus de la classe ouvrière de se laisser faire, indique-t-il. Il conclut sur l'importance des échéances électorales de 2011 et 2014 dont devra découler la « représentativité » des organisations syndicales dans la fonction publique.

Un point particulier de l'ordre du jour était consacré à l'élaboration du cahier de revendications du syndicat.

L'Assemblée générale a conclu ses travaux en votant les rapports et en élisant les instances syndicales à l'unanimité.

Mutualité, 27 janvier

Les salariés, avec leurs syndicats, exigent l'augmentation des salaires

Le 27 janvier, les salariés de la mutualité se sont mobilisés, à l'appel de leurs syndicats FO, CFDT, CGT, CGC, CGTC. Le Combat social FO49 a rencontré Pascal MILSONNEAU, Délégué Syndical à la Mutualité Anjou Mayenne.

Le Combat Social FO49 : Peux-tu nous préciser la situation qui vous a conduit à mobiliser les personnels ?

Pascal Milsonneau : Les salariés de la Mutualité se sont aussi rassemblés devant les sièges, à Paris, à Angers comme dans la plupart des villes. Ils appuyaient leurs syndicats FO, CGT, CFDT, CGC, CFTC en ré-

unionitaire sur les salaires.

Il faut savoir que les patrons de la Mutualité ont fixé unilatéralement l'augmentation des salaires à 0,5 % pour 2011, alors que, depuis des années, les augmentations sont inférieures à l'augmentation du coût de la vie. Le mandat intersyndical était clair : au moins 1,6 % comme le SMIC ! 0,5 %, le moins qu'on puisse dire, c'est que le compte n'y est pas ! C'est pourquoi nous avons exigé la tenue d'une réunion sur les salaires ce 27 janvier.

Les patrons de la Mutualité ont fait un choix stratégique : l'appauvrissement des salariés, tout en maintenant une très forte pression

sur la qualité !

C.S. : Où en sont les négociations ? Comment voyez-vous l'avenir ?

P.M. : La situation est bloquée ! Malgré plus de 10 000 signatures sur une pétition intersyndicale exigeant la réouverture des négociations, les employeurs restent sourds ! Nous allons maintenant engager toutes nos forces pour créer un rapport de force favorable. Une journée de grève est programmée le 30 mars. Nous allons créer les conditions pour que la mobilisation soit massive ce jour-là !

Propos recueillis le 21 février

10 février : Mobilisation sans précédent des personnels de la justice dans toute la France

Communiqué de l'Union Départementale

L'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire apporte son soutien à l'ensemble des personnels de la Justice, injustement mis en cause.

Alors que les gouvernements successifs ont privé l'institution judiciaire des moyens indis-

pensables pour remplir ses missions, la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques, avec la fermeture de nouveaux tribunaux, vient encore aggraver cette situation.

Dans ce cadre, l'inacceptable menace de

sanctions, avant même le retour des inspections fonctionnelles, ne saurait masquer l'atteinte à l'organisation de la République et de l'indépendance de la justice.

Angers, le 08/02/2011

Nantes, 10 février : Manifestation nationale des personnels de la justice

Intervention de Claude STRASSER, au nom du syndicat FO des magistrats et avec le soutien de l'Union Départementale FO 44, du syndicat FO du ministère de la Justice, du syndicat FO de la pénitentiaire et du syndicat SGP Unité Police FO Nantes

« Une fois de plus, les plus hautes autorités de l'État ont trouvé plus simple de prendre la justice comme bouc émissaire pour dissimuler leurs propres responsabilités.

Les Syndicats Force Ouvrière dénoncent violemment les propos des ministres de la justice et de l'intérieur, relayés par le président de la République lui-même, cherchant avec cynisme à pointer la responsabilité de l'autorité judiciaire dans le meurtre affreux de Laetitia Perrais.

Sans préjuger des résultats des enquêtes en cours, il est patent que la justice est aujourd'hui en faillite. Cette faillite a fait l'objet de

nombreuses sonnettes d'alarme, tirées par tous ceux qui tentent d'exercer leurs missions dans des conditions devenues impossibles et par les différents syndicats de l'ensemble des professionnels du droit et du judiciaire.

La situation nantaise, où 2847 procédures de Sursis avec Mise à l'épreuve étaient en cours au 31/12/2010, pour 3 Juges d'Application des Peines sur 4 et 17 Conseillers d'Insertion et de Probation alors qu'il en faudrait 40, n'est pas différente de celle du reste du pays. Cette année, par exemple, le delta entre les entrées à l'École Nationale de la Magistrature et les suppressions de postes sera négative de -76 !! La France est 37ème sur 40 des pays de l'OCDE pour le budget de sa justice !!

Cette situation résulte du saccage de l'ÉTAT et de la fonction publique par l'application des principes de la Révision Générale des Politiques Publiques qui détruit, au nom

d'une idéologie, des milliers d'emplois comme à l'EN (16000 à la rentrée 2011) ou dans le secteur hospitalier (180 blocs opératoires et de maternités supprimés), sans pour autant prouver son efficacité, et qui menace les valeurs de la République.

Stop à la dégradation continue des conditions de travail, stop à la diminution du nombre de fonctionnaires, stop à la démolition de l'État républicain.

Nous devons défendre les acquis de tous contre le pacte de compétitivité franco-allemand qui avec le soutien de l'Union européenne prévoit entre autres la retraite à 67 ans généralisée et la baisse des salaires.

Défendons sans concession le service public au service des citoyens contre les orientations du gouvernement et sa volonté de supprimer des milliers de postes de fonctionnaires au nom « d'une nécessaire réduction des déficits publics ».

Motion et résolutions du 22^e congrès

Le 22ème congrès de notre Confédération a adopté une motion de soutien aux travailleurs de Tunisie et d'Égypte, une résolution générale, une résolution sociale, une résolution « Protection sociale », une résolution « développement », et enfin une résolution DOM/TOM.

Nous nous sommes livrés à un exercice



Le congrès apporte son soutien à tous les travailleurs qui dans le monde combattent pour la liberté et pour leurs droits à l'existence.

Le congrès salue en particulier les révolutions en cours en Tunisie et en Égypte qui ont mis à bas des dictatures.

Le congrès considère que ces mouvements s'inscrivent dans le combat international des travailleurs confrontés dans tous les

perilleux : en présenter des extraits. Ces résolutions font chacune quelques vingt pages, et il n'était pas possible de les publier dans leur intégralité dans ce numéro du Combat Social FO49. Les extraits que nous présentons n'en sont donc qu'un aspect parcellaire, et nous invitons les camarades à prendre connaissance de leur intégralité

(disponible sur le site de l'UD, <http://www.fo49.fr>, ou sous la forme d'un livret spécial, à disposition, à l'UD).

La résolution « DOM/TOM » n'est pas du tout, faute de place, présentée dans ce numéro. Que nos camarades ultra-marins nous excusent.

Motion

pays à une même politique de rigueur qui conduit à toujours plus de chômage et de misère.

Le congrès exprime sa solidarité avec les travailleurs qui combattent pour disposer d'organisations syndicales libres et indépendantes.

Adoptée à l'unanimité.



Extraits de la Résolution Générale

Résister et revendiquer pour le progrès social et la République

...Pour la liberté syndicale : contre la position commune et les lois sur la représentativité.

...Pour des raisons de fond liées à nos conceptions en matière de syndicalisme et de négociation collective, nous n'acceptons pas le contenu de la loi du 20 août 2008 ... que la cgt FORCE OUVRIERE a condamné et continue de contester pour son caractère liberticide...

Le congrès dénonce également les mesures de la loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique...

Complétés par la loi du 15 octobre 2010 instaurant une mesure de la représentativité dans les très petites entreprises, ces textes transforment les syndicats en machines électorales permanentes entretenant des relations de « clientèle » avec les salarié(e)s et non plus des rapports prioritaires avec ses adhérent(e)s, contrairement à la démocratie de délégation fondée sur le respect du mandat...

Le congrès revendique donc l'abrogation de ces lois.

Le système capitaliste est en crise car le système est en cause

L'éclatement en 2007/2008 de la bulle immobilière a provoqué la plus sévère crise financière puis économique depuis 1930 avec aujourd'hui ses conséquences sociales...

Le congrès... n'accepte pas que les règles sociales soient remises en cause ou ignorées au nom d'un ordre économique mondial basé sur le « tout concurrence »...

L'austérité contre les droits des travailleurs

...Pour le congrès le désendettement public ne saurait constituer la priorité de la politique

Le congrès a décidé d'annexer la Charte d'Amiens à la résolution générale



POUR UNE REPUBLIQUE SOCIALE GARANTE DES DROITS SOCIAUX

...Le Congrès rappelle que le CDI à temps plein est le contrat normal de droit commun qui doit régir normalement les relations entre le salarié et son employeur...

Le Congrès condamne ... toutes les formes de travail précaire...

Le Congrès exige ... un contrôle plus important des cas de recours, le plus souvent illégaux, aux contrats à durée déterminée et aux contrats d'intérim...

Ce constat s'impose aussi dans la Fonction publique où le recours au travail précaire

économique ; c'est la croissance qui permet la réduction de la dette et non l'inverse...

Le congrès ...s'oppose au projet du gouvernement qui veut constitutionnaliser la rigueur en imposant une règle d'équilibre des finances publiques, ce qui pose un problème de démocratie et de souveraineté nationale...

L'augmentation générale des salaires : revendication prioritaire

Le congrès ... réitère sa revendication prioritaire d'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux afin de relancer la consommation et de renouer avec la croissance et la création d'emplois...

Priorité à l'emploi, avec un vrai contrat de travail, un vrai statut

...Le congrès dénonce le recrutement croissant de CDD sur des emplois pérennes et le recours massif à des personnels précaires dans la fonction publique. Pour le congrès, le CDI dans son acception actuelle doit impérativement rester la norme dans le privé, tout comme le statut dans le public...

Défendre la fonction publique, défendre la République sociale

...Le service public est, avec la protection sociale collective, au centre de la République sociale, solidaire et égalitaire...

Le congrès exige l'arrêt de la RGPP... qui condui[t] à supprimer des missions et des emplois publics, à casser les statuts des fonctionnaires et à remettre en cause l'égalité des droits des citoyens. Il appelle tous les fonctionnaires et les agents publics ainsi que les citoyens à se battre, à se mobiliser, à résister contre la mise en œuvre de ces mesures...

Défendre la protection sociale collective, défendre la République sociale

Le congrès réaffirme son attachement profond aux rôles et aux fondements de la sécurité sociale... L'étatisation et les exonérations de cotisations patronales réduisent constamment les prestations de la sécurité sociale et préparent minutieusement sa privatisation... Il considère que le dossier des retraites reste d'actualité...

Développer le syndicalisme libre et indépendant

...Le congrès demande à toutes les structures de l'organisation et aux militants de faire de la syndicalisation leur priorité, garantie de réussite lors des scrutins. Dans ce cadre, il appelle d'ores et déjà à renforcer la préparation des élections dans chaque entreprise et dans la fonction publique notamment en prévision du scrutin du 20 octobre 2011, ainsi qu'en prévision du scrutin sur sigle dans les TPE...

Le congrès condamne toutes formes de syndicalisme rassemblé qui est d'abord un projet d'appareil ne répondant pas à l'attente des salariés ... Il y oppose l'unité d'action qui en respectant la liberté de choix et de conception et étant basée sur des objectifs et revendications claires et déterminées, conduit à l'efficacité syndicale dans l'intérêt des salariés des chômeurs et des retraités...

Sur ces bases il appelle l'ensemble des salariés, actifs, chômeurs et retraités, à constituer ou rejoindre les syndicats FO pour poursuivre et amplifier le combat pour la liberté, la démocratie et l'émancipation des salariés de toute forme d'exploitation et d'oppression.

Adoptée à la majorité, 13 contre, 11 abstentions.

Extraits de la Résolution sociale

s'intensifie... C'est pourquoi, le Congrès exige la titularisation de tous les contractuels...

Préserver et améliorer les droits des demandeurs d'emploi

...Le Congrès réaffirme que l'allocation chômage (revenu de remplacement) est un droit et non un avantage offert. Par conséquent, le Congrès condamne toutes mesures qui viseraient à réduire les droits à indemnisation des demandeurs d'emploi... Face à certains discours visant à culpabiliser les chômeurs, le Congrès réaffirme que c'est bien le recours abusif au CDD à l'intérim et au temps partiel par les entreprises qui en

traîne une hausse des personnes indemnisées après un contrat précaire. C'est pourquoi, le Congrès revendique la mise en place d'une cotisation majorée supportée par les entreprises ayant recours systématiquement à des contrats courts par le biais des CDD, de l'intérim et des temps partiels subis...

CONFORTER ET AMELIORER LES DROITS DES SALARIES

Le salaire au centre de la revendication ouvrière

...Le Congrès réitère sa revendication prioritaire d'augmentation générale du pouvoir

d'achat des salariés, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, des pensions et des minima sociaux afin de relancer la consommation et de renouer avec la croissance et la création d'emplois...

Défendre les droits et conditions de travail

Le Congrès condamne les nouvelles formes d'organisation du travail, liées aux restructurations et réorganisations ayant pour seul objectif l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la réduction des coûts y compris dans la fonction publique... [La résolution développe ensuite sur le temps de travail, le temps partiel, le repos dominical ainsi que sur le harcèlement, la violence au travail et la pénibilité, ainsi que sur le travail de nuit]

Construire l'égalité professionnelle

...Le Congrès réitère sa demande d'ouverture d'une négociation nationale et interprofessionnelle spécifique à l'égalité professionnelle intégrant le temps partiel contraint et l'articulation vie professionnelle et vie personnelle...

GARANTIE DE LA LIBERTÉ SYNDICALE, DU DROIT A LA NEGOCIATION ET DE LA REPRESENTATION COLLECTIVE

...

Défendre la négociation collective

Le Congrès rappelle son attachement à la liberté et à l'autonomie de la négociation collective, et défend la pratique contractuelle qui constitue un des fondements de l'élaboration des règles collectives de travail conformément aux principes issus de la loi



Préambule

Le Congrès souligne son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale et en particulier à l'article 1er de l'ordonnance du 4 Octobre 1945

FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Pour les travailleurs, le droit à la Sécurité sociale s'exprime en particulier à travers l'existence de la cotisation sociale, source du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité sociale ...

...Le Congrès affirme que les exonérations n'ont pas lieu d'être. Il demande leur disparition...

D'une manière générale, le Congrès dénonce toute politique économique orientée vers la compétitivité-prix et la baisse du coût du

du 11 février 1950.

Le Congrès dénonce l'ingérence des pouvoirs publics dans la négociation collective nationale et interprofessionnelle... En matière sociale, le contrat régit les relations collectives entre des intérêts opposés, la loi régit l'intérêt général. C'est pourquoi, le Congrès réaffirme que si le contrat peut inspirer la loi ou être étendu par la loi, il n'a pas à s'y substituer au risque de favoriser le corporatisme...

Restaurer le principe de faveur

Le Congrès rappelle son attachement à la convention collective de branche... Le niveau de la branche professionnelle doit rester prioritaire pour apporter les mêmes garanties aux salariés d'un même secteur d'activité et éviter ainsi le dumping social...

Le Congrès exige donc le retour au principe de faveur dans l'articulation des normes, chaque niveau de négociation devant avoir pour but d'améliorer les garanties collectives des salariés acquises au niveau supérieur...

POUR L'EXERCICE DE DROITS INDIVIDUELS GARANTIS COLLECTIVEMENT

Le Congrès s'oppose à toutes mises en cause des droits acquis par les salariés, dans le code du travail et les conventions collectives nationales. Il en demande l'amélioration.

Le droit de grève

Le Congrès rappelle que le droit de grève est un droit inaliénable inscrit dans la Constitution. Le Congrès considère que la grève constitue l'ultime rempart permettant aux

travailleurs de faire respecter leurs droits. De ce point de vue, le Congrès s'oppose à toute remise en cause de ce droit individuel qui s'exerce collectivement. C'est pourquoi, Il condamne les restrictions au droit de grève contenues dans la loi du 21 août 2007 dans les entreprises de transport assurant le transport public et dans la loi du 20 août 2008 pour les enseignants du premier degré. Il en demande l'abrogation. De même, il condamne la mise en place du service minimum d'accueil (SMA) dans les écoles contre le droit de grève des instituteurs...

L'action juridique, outil de défense des droits des travailleurs

Le Congrès ... souligne le rôle important mené par les permanences juridiques dans les UD, les FD, les UL, les syndicats, qui doivent permettre aux militants et aux salariés, notamment des TPE, de connaître leurs droits, d'être conseillés sur l'action syndicale et juridique à engager...

Le Congrès réaffirme son attachement à la juridiction prud'homale qui se trouve menacée...

Le Congrès considère que le respect de la République passe aussi par l'attribution de moyens suffisants au bon fonctionnement de la justice lui permettant ainsi de jouer pleinement son rôle dans toutes les juridictions notamment la juridiction prud'homale.

UN DROIT AU LOGEMENT DÉCENT ET ACCESSIBLE À TOUS

[la résolution développe sur ce sujet]

**Adoptée à la majorité,
7 contre, 2 abstentions**

EXTRAITS DE LA RÉOLUTION PROTECTION SOCIALE

travail

BRANCHE MALADIE

...Le Congrès condamne tous les dispositifs de maîtrises comptables comme les mesures de rigueur décidées au nom de la réduction des dépenses publiques. Celles-ci sont dictées par le pacte de stabilité Européen...

Les conventions d'objectifs et de gestion (COG)

Les COG ont pour conséquences avec la suppression de milliers de postes, de dégrader le service dû aux assurés sociaux, allocataires et cotisants.

Hôpital

...La loi HPST ... a supprimé la notion de service public et créé des missions de service public incombant aux établissements publics et privés par contractualisation avec

les ARS..., [contractualisation] qui ... constitue une étape vers une privatisation du système hospitalier...

Cette nouvelle organisation de l'hôpital [a] pour conséquence: des suppressions d'activités médicales, des fermetures de services, ...des suppressions d'emplois...

Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes annoncées (50 000)...

Il dénonce par ailleurs les transferts d'activités dites rentables vers le secteur privé, ainsi que les partenariats public-privé...

...le Congrès exige l'abrogation de la loi HPST, instrument de la privatisation de l'hôpital public...

BRANCHE FAMILLE

...Pour le Congrès, la place de la cotisation doit rester centrale dans le financement de la

branche...

Pour le Congrès, il est urgent d'affecter des moyens supplémentaires à la branche pour faire face à la gestion des différents dispositifs... [liés] à la lutte contre la précarité et l'exclusion...

BRANCHE RECOUVREMENT

Le Congrès condamne les fusions et les mutualisations... qui ont supprimé les Urssaf intra départementales puis départementales afin de préparer le déploiement de la régionalisation en cours...

RETRAITES

...Le Congrès s'inscrit dans une démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour du droit à la retraite à 60 ans à taux plein et dans la perspective du retour aux 37,5 ans de cotisations en créant le rapport de force lorsque les conditions seront réunies.

Le Congrès réitère son attachement au Statut général de la fonction publique et au Code des pensions civiles et militaires et aux régimes spéciaux...

Le Congrès stigmatise les initiatives prises par ceux qui veulent promouvoir un système universel de retraite, qu'il soit en points ou en comptes dits notionnels...

Les régimes complémentaires de retraite

Le Congrès rappelle l'attachement indéfectible de la Confédération Force Ouvrière aux régimes d'origine conventionnelle et généralisés de l'ARRCO et de l'AGIRC, ainsi qu'à l'IRCANTEC...

Le Congrès entend affirmer son engagement pour préserver ces régimes ...

DEPENDANCE, PERTE D'AUTONOMIE

...Pour le congrès le 5ème risque appelé perte d'autonomie devrait être rattaché à la

branche maladie de la Sécurité sociale..., ce qui exclut un système assurantiel privé...

CONCLUSION

Le Congrès appelle les syndicats de la cgt Force Ouvrière à se mobiliser et à agir pour défendre la protection sociale collective, pilier fondamental de la république sociale, remise en cause par les contre réformes votées dont l'objectif est de démanteler toutes les garanties collectives.

L'Union Confédérale des Retraités

Le Congrès soutient l'action de l'UCR mobilisée pour la défense du pouvoir d'achat des retraités et pensions ainsi que des droits des retraités (Suivent des extraits de la résolution adoptée par le congrès de l'UCR)

*Adoptée à la majorité,
19 contre,
5 abstentions ,*



REPRESENTER ET DEFENDRE TOUS LES SALARIES...

...D'une manière générale, le congrès rappelle que le syndicat doit garder le pouvoir exclusif de négocier avec l'employeur. Il condamne la faculté donnée par la loi du 20 août 2008 à la négociation directe avec les IRP au détriment des syndicats dans les entreprises de moins de 200 salariés....

...DANS LE RESPECT DU FEDERALISME OUVRIER, DE LA DEMOCRATIE SYNDICALE ET DU MANDAT

[Le fédéralisme syndical]... est un principe fondateur de la confédération Force Ouvrière qui exige en retour de cette liberté, le respect des statuts confédéraux y compris les dispositions relatives aux cotisations...

Le congrès ... rappelle ... que les syndicats de caractère national ou interdépartemental doivent constituer des sections départementales où ils sont implantés, lesquelles doivent prendre les timbres dans l'UD à laquelle elles adhèrent...

DROIT SYNDICAL

...Les syndicats doivent prendre en considération tout salarié nouvellement élu ou mandaté pour lui faire suivre un maximum de formations afin qu'il puisse rapidement être opérationnel dans le respect des revendications portées par FO....

LE SYNDICAT

Le congrès appelle chaque syndicat à construire et mettre en œuvre son plan de syndicalisation...

EXTRAITS DE LA RÉOLUTION « DÉVELOPPEMENT »

...Dans la fonction publique d'Etat et Hospitalière un nouveau dispositif électoral sera mis en place pour l'organisation des prochaines élections professionnelles du 20 octobre 2011... Par conséquent le congrès rappelle aux militants l'importance de ces scrutins pour la représentativité de FO. Le soutien de toutes les structures est demandé pour la réussite de ce rendez-vous électoral.

Dans le secteur privé, le congrès recommande aux syndicats une extrême vigilance depuis la négociation du protocole d'accord préélectoral jusqu'à la transmission du PV (CERFA) des élections, aux instances de l'organisation entre autres par les délégués de liste...

LES UNIONS DEPARTEMENTALES

...Le congrès considère que la création de nouvelles implantations doit être l'objectif de tous les militants, de tous les syndicats ou groupements départementaux et des UD. Tous les membres des CE ou CA d'UD doivent y participer. De la même façon, le congrès considère que le développement des syndicats ou sections syndicales doit être un objectif.

Le congrès rappelle que tous les syndicats et sections syndicales ont le devoir de s'impliquer dans l'UD et l'UL, dans la mesure de leurs moyens...

LES FEDERATIONS

Le congrès appelle également les fédérations à intensifier leur implication concrète dans la politique de développement d'autant qu'elles sont soumises à un seuil de repré-

sentativité à l'issue du premier cycle de compilation des résultats d'élections.

...

Convaincus que si le pluralisme syndical n'est pas un objectif en soi mais une nécessité démocratique, le congrès réaffirme son attachement fondamental aux principes et valeurs ayant donné naissance et développement à la cgt-Force Ouvrière.

Ces principes et valeurs (indépendance, liberté, démocratie, fédéralisme) ne sont ni négociables ni amendables.

C'est pourquoi le congrès refuse de s'inscrire dans une démarche permanente d'inter-syndicale visant au syndicat unique et privilégie l'unité d'action quand elle est nécessaire et possible, sur la base de revendications claires et de modalités efficaces permettant la satisfaction des revendications.

Constatant que les principes et valeurs de la cgt-FO permettent à d'autres syndicats de rejoindre FO le congrès se félicite de ce mouvement en cours et demande à tous les responsables et militants de créer et accueillir, et développer toutes les implantations Force Ouvrière.

Une Force : l'indépendance

Un outil : la syndicalisation

FO : la Force Syndicale

*Adoptée à la majorité,
9 contre,
16 abstentions*

Images du 22ème congrès

